

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	24	29

N° 130_2/2019

OBJET : ANNULE et REMPLACE suite à erreur matérielle - Travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la déchèterie de Cintegabelle / Avenant n°1 - Autorisation du Président à signer l'avenant

L'an deux mille dix-neuf et le 09 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE, faute d'obtention du quorum, le conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué le 03 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal du Vernet, sous la Présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Céline GABRIEL à Nadia ESTANG, Hélène JOACHIM à Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS à René AZEMA, Serge BAURENS à Serge DEMANGE, Sabine PARACHE à Michel COURTIADÉ ;

ABSENTS : Monsieur Jean DELCASSE ;

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK et Messieurs Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Serge DEJEAN, René MARCHAND, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que suite aux opérations de décapage et terrassements de l'emprise de la future déchetterie de Cintegabelle plusieurs zones ont révélées une portance insuffisante afin de recevoir le génie civil, ainsi que certaines portions de voirie et ce malgré les sondages de sols préalables qui avaient été réalisés lors de l'engagement de la consultation.

Ces mauvaises tenues sont principalement dues à des découvertes de zones de remblais. Cette situation conduit à des nécessaires purges complémentaires afin de pouvoir ancrer les ouvrages au droit du bon sol.

Une réunion, organisée en présence des entreprises, du maître d'œuvre, du maître d'ouvrage, du géotechnicien de l'entreprise et celui de la collectivité, a permis de réviser la proposition initiale de l'entreprise en proposant de nouvelles modalités techniques.

Ces conclusions vont permettre de réduire la quantité de terrassements complémentaires et ainsi diminuer le prix.

L'influence financière de ces terrassements supplémentaires (cadre de DPGF modifié) est l'objet du présent avenant présenté ce jour.

Monsieur le Président précise l'impact financier consécutif à cet avenant :

- Montant initial HT du marché : 697 628.28 € HT
- Montant de l'avenant : + 53 484.23€ HT
- Nouveau montant HT du marché : 751 113.11 €
- Evolution du marché : + **7.72 %**

Envoyé en préfecture le 16/07/2019

Reçu en préfecture le 16/07/2019

Affiché le 16/07/2019



ID : 031-200068807-20190709-130_2_2019-DE

Au vu de ces éléments techniques et financiers, les membres de la CAO ont émis un avis favorable lors de la séance du 02 juillet 2019.

Au vu de l'avis de la CAO, Monsieur le Président demande l'autorisation du conseil pour signer l'avenant n°1.

Le Conseil Communautaire, considérant cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le présent avenant ;

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Municipal du Vernet, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président, Serge BAURENS